

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
4.4 PLAN DES PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

Commune de NOGENT SUR MARNE

Version d'approbation
Conseil de territoire du 12 décembre 2023

Sources : DGI, Cadastre, juil. 2023
Réalisation : VILLE OUVERTE • Décembre 2023



PRESCRIPTIONS

- Hauteur de construction limitée (maximale) «x»
- Implantation obligatoire à l'alignement des voies
- Recul obligatoire par rapport à l'alignement des voies «x»
- Linéaire de préservation et de développement de la diversité commerciale au titre de l'article L. 151-16 du Code de l'urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Périmètre de bonne desserte
- Zone ferroviaire
- Zone non aedificandi
- Zone avec limitation d'usage

10 «x» Distance en mètre

10 «x» Hauteur en mètre

